



Commune du Département
de Seine et Marne

OZOUER-LE-VOULGIS

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES
NOTE SUR LES SYSTÈMES
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ARRÊT

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Dans la commune, le traitement des déchets domestiques est géré par le Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan en Brie (SIETOM).

Le ramassage des ordures ménagères est assuré une fois par semaine au porte à porte.

Le tri sélectif est effectué grâce à la mise à disposition de container distincts :

- plastique,
- verre,
- papiers et journaux.

Concernant les encombrants, leur ramassage est effectué une fois par mois.

Le SIETOM met à disposition 5 déchetteries localisées sur les communes suivantes :

- Gretz-armainvilliers,
- Ozoir-la-Ferrière,
- Evry-Grégy-sur-Yerres,
- Fontenay-Trésigny,
- Roissy-en-Brie.

Le Conseil Régional, compétent dans ce domaine, a approuvé le 26 novembre 2009, 3 plans d'élimination des déchets de la région :

- PREDMA : consacré aux déchets ménagers et assimilés. Ce plan est opposable depuis le 26/02/2010 ; il se substitue au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (arrêté préfectoral du 4 février 2004 n°04 DAI 2 IC 042),
- PREDD : consacré aux déchets dangereux,
- PREDAS : consacré aux déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Ces 3 plans sont disponibles sur le site internet de la Région : <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/la-prevention-et-la-gestion-des-dechets/>